

prenant le tarif le plus bas, celui des blés par exemple, se raisonnement comme suit (1) :

Mise à terre	6
Camionage du port à la gare du chemin de fer.	2
Trajet à Arles pour 86 kilom.	6 20
Frais accessoires par tonne	1
	15 20

En admettant que, sur toute la ligne de Marseille à Lyon, toutes les marchandises, sans aucune distinction, jouiront, comme les blés, d'un tarif de faveur, le prix du transport par le chemin de fer s'établirait ainsi :

De Marseille à Arles	15 fr. 20 c.
D'Arles à Lyon, 274 kilom. à 0,072.	19 72
	34 fr. 92 c.

Soit par tonne.

Avec un bénéfice réduit, mais suffisant, les bateaux à vapeur peuvent transporter, à raison de 6 cent., par unité de distance et de poids. La distance du pont Morand aux embouchures, est de 285 kilomètres, ce qui, à raison de 6 centimes par kilomètre et par tonne, permettrait à la navigation de rendre à Lyon, à bord des bateaux, la marchandise à 17 fr. 10 cent. la tonne, c'est-à-dire avec une différence en moins de 17 fr. 82 cent., comparativement avec le chemin de fer.

En évaluant le mouvement de nos ports, sans tenir compte de ceux intermédiaires entre Marseille et Lyon, à 130,000 tonnes, et ce chiffre n'est certainement pas exagéré, la différence de prix que nous venons d'indiquer suffirait pour donner, au commerce de notre ville, une économie de plus de deux millions trois cent mille fr.

Le projet que nous venons de formuler peut être envisagé sous deux points de vue différents :

Comme créant, à la tête de la plus belle ligne de navigation de notre pays, un port maritime où les bateaux à vapeur viendraient

(1) Délibération du Conseil municipal d'Arles, page 28.